

# GRAND PRIX OPAC DE L'AIN

## REGLEMENT DE L'EDITION 2008

### DISPOSITIONS GENERALES

La compétition se déroulera en triples, avec **OBLIGATOIREMENT 1 JOUEUR DE 4<sup>EME</sup> DIVISION AU MOINS dans l'équipe**. Chaque participant ayant à sa disposition 2 boules qu'il pourra pointer ou tirer.

La finale réunira :

- \* 64 Triples,
- \* 16 Triples Féminines.

Des concours de 32 triples, choisies par les Présidents de Secteurs qualifieront une ou deux équipes pour la finale (le vainqueur ou la meilleure équipe non qualifiée répondant aux conditions suivantes de qualification) :

- \* Etre licencié au C.B.D.A.
- \* Tout joueur déjà qualifié ne peut participer à la qualification d'une autre équipe.
- \* Les concours qualificatifs à la finale ne peuvent être réservés aux joueurs d'un secteur, tous les joueurs du C.B.D.A. doivent pouvoir y participer.

### ADMISSION DES EQUIPES

- \* Formation sur le plan départemental.
- \* Les joueurs Cadets peuvent participer, mais dans leur équipe, il doit y avoir un joueur possédant une licence 4<sup>ème</sup> division.
- \* Les équipes qualifiées pour la finale devront se présenter en tenue uniforme (polo), dans la même formation que le jour de leur qualification.
- \* En cas de force majeure, un joueur au maximum pourra être remplacé par un joueur de la même division est appartenant à la même A.S. ou E.S.B. que le joueur défaillant.
- \* Toute irrégularité constatée dans la composition d'une équipe entraîne sa disqualification.

### LA FINALE : SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 AOUT 2008 (CERTINES)

Les 2 compétitions se disputeront par poules de 4 équipes.